



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC**  
**Séance du Conseil Municipal du 29 Septembre 2022 à 20h00**  
**DCM 2022-09-103**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Daniel DI LITTA (arrivé à 20h23), Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Jean-Yves AUBERT, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Cindy ISSARTEL, Sébastien VINCENT

Absents excusés représentés : Raoul GANIVET représenté par Anne-Sylvie MIRMAND, Maëlle JOLY représentée par Patrice WAUTHIER, Corinne TARGHETTA représentée par Pierre ASTOR

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT : Mme Stéphanie GRANOUILLET

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 20

Excusés représentés : 3

Votants : 23

**Objet : Travaux d'extension du réseau basse tension au Village de La Brousse**

M. Jean-Claude ABRIAL, Adjoint aux Travaux, expose au conseil municipal que suite à la délivrance d'un permis de construire au village de La Brousse, des travaux d'extension du réseau basse tension sont à prévoir.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDE43) peut prendre en charge la réalisation des travaux de génie civil moyennant une participation communale de 10 € par mètre linéaire. Le coût pour la Commune sera de 330 € sachant que la participation peut être réajustée suivant la longueur résultant des travaux définitifs.

La commission « finances-travaux » du 21/09/22 a émis un avis favorable.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Confie** la réalisation des travaux d'extension du réseau basse tension au village de La Brousse au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire
- **Fixe** la participation de la Commune au financement de cette dépense à la somme de 330 €, participation qui pourra être revue suivant la longueur résultant des travaux définitifs.
- **Autorise** Le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout acte inhérent à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

